

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du sept octobre deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Marie COLINET.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Daniel RONCHIN

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- Accueil et présentation des représentants du Conseil municipal des jeunes
- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 1) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire
- 2) Signature de l'avenant n°2 de la convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier (EPF)
- 3) Acquisition du passage de 6 m sur les parcelles A1297 et A1298 grevées d'un emplacement réservé
- 4) Demande de subvention à la CCPM au titre du FSIC pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »
- 5) Annulation de l'appel d'offres pour les travaux de maçonnerie et menuiserie de la Salle de musique et de la Salle Saint Martin
- 6) Lancement d'un nouvel appel d'offres pour les différents travaux de la Salle de musique et Salle Saint Martin
- 7) Acquisition de deux parties de parcelles au Ministère de la Justice
- 8) Vente de la parcelle 2555 à un particulier
- 9) Subvention(s) association(s)
- 10) Accroissement du seuil de la Régie Enfance
- 11) Indemnité transactionnelle avec la Poste
- 12) Questions diverses
- 13) Informations diverses
 - * Extinction du réseau cuivre
 - * Nouvelle proposition de béguinage de la Foncière du Chenelet
 - * Nouveau projet du CER (Centre d'Education Renforcée)
 - * Repas des Aînés (retour)
 - * Prochaines manifestations festives
 - * Noël communal
 - * Prochaine réunion de la Commission de sécurité
 - * « La semaine bleue »
 - * Prochain centre aéré
 - * Fin des travaux de Noréade
 - * Bilan d'intervention de la « Brigade bleue »
 - * Fin des travaux Enedis à Wagnonville
 - * Date inauguration Terrain multisports et Maison des associations
 - * Commémoration : Fin des combats d'Algérie
 - * Remise des prix du concours des maisons fleuries
 - * Campagne de stérilisation : point de situation



- Accueil et présentation des représentants du Conseil municipal des jeunes

Ludivine BUISSON informe que le conseil municipal des jeunes a été élu le samedi 1^{er} octobre et que le samedi 8 a eu lieu la désignation du représentant et de son suppléant.

Les jeunes élus sont venus se présenter aux membres du conseil en début de séance : il s'agit de Louane ALLAIRE, Evan BAUDCHON, Corentin DANEN, Margaux DELAMOTTE, Estéban HIVET, Léo LEDUC, Inès OUISSADANE, Mathéo POIRSON, Djamel ROSSE-BENMOHAMED, Lucas TENDERA, Léonie TONDEUR, Manon TREMOUILLE.

Mathéo POIRSON a été élu représentant du conseil des jeunes et Inès OUISSADANE a été élue suppléante.

Le représentant élu fait part au conseil municipal des sujets qu'ils souhaitent traiter les mois à venir, à savoir :

- l'installation de jeux pour enfants et adolescents au city et au parc Wallerand
- la sécurité dans la commune et plus particulièrement au city et au parc Wallerand.

Les membres du conseil municipal se présentent à leur tour au conseil municipal des jeunes. Julien LEPOLARD leur propose d'organiser une visite de l'ensemble des bâtiments communaux. Le Maire remercie les jeunes de leur présence et de leur investissement.

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique qu'il n'y a pas eu de signature de devis significatif. Il a été acquis auprès de Somatem des miroirs et une table à langer pour la salle des fêtes pour 610 € HT et l'entreprise EPC Service a mis en place un thermostat à verrouillage à l'école pour un montant de 510 € HT.

Il ajoute qu'il lancera très prochainement une étude thermique dans le but d'obtenir des aides pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inclure une délibération relative au lancement d'un appel d'offres pour les travaux de voirie, bordures et trottoirs rue Odon Soufflet suite à la réunion du lundi 10 matin avec Noréade.

Le conseil accepte à l'unanimité de traiter ce point supplémentaire pour lequel il a reçu les éléments d'information.

2022/DELIB.CM/061

Julien LEPOLARD informe qu'une réunion avec Noréade s'est tenue dans le but de définir ce que chacune des parties prendrait à sa charge concernant les travaux de voirie.

Il est convenu que Noréade verse à la commune une indemnité forfaitaire pour la réfection de la route, des bordures et des trottoirs sur toute la partie de la rue Odon Soufflet concernée par les travaux.

Daniel RONCHIN ajoute que la commune pourra bénéficier d'une subvention de l'ordre de 33 500 € en plus de l'indemnité de Noréade (qui devrait être de l'ordre de 30 000 à 40 000 €).

Il indique que les travaux devraient se répartir de la manière suivante :

- Installation de chantier pour environ 5 000 €
- Réfection de la route sur une surface approximative de 2 400 m² pour un coût de l'ordre de 67 500 € HT
- Changement des bordures sur une longueur approximative de 1 000 m pour un coût de l'ordre de 32 000 € HT

- Réfection des trottoirs, sur une largeur approximative de 1m50, pour un coût de l'ordre de 20 000 € HT
- Mise à niveau des puisards et bouches à clés pour environ 10 000 € HT.

Le coût estimatif global des travaux s'élevant à 134 500 € HT, la commune a l'obligation de lancer un appel d'offres.

Jean-Marie CORNU se demande si l'indemnité forfaitaire accordée par Noréade sera suffisante.

Daniel RONCHIN lui indique qu'il était préférable pour la commune d'accepter cette indemnité de l'ordre de 30 000 à 40 000 € afin de pouvoir bénéficier d'une subvention à taux maximal.

Mathis JEUNE demande si Noréade prévoit de réaliser des travaux dans la cité des Fleurs prochainement, craignant que d'éventuels travaux ne dégradent la rue Odon Soufflet après les travaux de réfection de cette rue.

Julien LEPOLARD lui répond que la cité des Fleurs n'est pas concernée dans l'immédiat par les prochains travaux de Noréade mais qu'un état des lieux est toujours fait préalablement au lancement des travaux.

La proposition de lancer un appel d'offres pour les travaux de voirie, bordures et trottoirs rue Odon Soufflet est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/062

1) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire

Le Maire rappelle que le projet de délibération avait été retiré lors du précédent conseil compte tenu qu'il ne disposait pas de l'estimation faite par les domaines. Cette estimation a été faite le 19 septembre 2022. Le montant estimé est de 16 000 € HT soit 18 € le m².

Les membres du conseil ont préalablement reçu le projet de délibération.

Le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la Commune de Poix-du-Nord en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation d'un groupe scolaire (parcelles A3561, A2538, A3558, A3557, A715 et A2559) est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/063

2) Signature de l'avenant n°2 de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Le Maire indique que ce deuxième avenant à la convention initiale signée le 17.06.2019 a pour but d'inclure dans le périmètre de la DUP les parties de parcelles cadastrées section A715 et A2559 appartenant au Ministère de la Justice qui seront donc intégrées dans le périmètre de la DUP.

Il indique que le coût global de l'acquisition est actuellement estimé à 910 980 €, les frais de gestion à 80 748 € et les travaux de démolition à 990 000 € pour lesquels l'EPF prend en charge 80% soit 792 000 €.

Daniel RONCHIN ajoute que la surface totale des deux parties de parcelles représente 886 m².

La proposition d'autoriser le Maire à signer le deuxième avenant à la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier, adressé préalablement aux membres du Conseil et portant sur la modification du périmètre d'intervention et sur le budget prévisionnel de l'opération, est mise au vote.

Le Maire insiste sur le caractère engageant de cette convention (obligation de rachat au plus tard en décembre 2025).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/064

3) Acquisition du passage de 6 m sur les parcelles A1297 et A1298 grevées d'un emplacement réservé

Le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion le 14 septembre 2022, suite à la mise en demeure du droit de délaissement, le conseil municipal avait décidé le principe d'acquérir une bande de terrain d'une largeur de 6 mètres sur les parcelles A1297 et A1298 jouxtant les parcelles 3646 et 1252.

Il est proposé d'acquérir cette bande d'une surface approximative de 192 m², qui sera validée par le géomètre, au prix de 35€ le m² (prix demandé par le vendeur) auxquels s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire.

Paul CANION fait remarquer qu'en acquérant cette bande de 6 mètres la commune devra l'entretenir, or aucun passage n'existe à ce jour.

Daniel RONCHIN lui répond qu'effectivement ce point a été discuté : cette bande de 6 mètres pourrait être laissée à la disposition des futurs acheteurs ou des marches pourraient être créées sur le talus, permettant ainsi l'accès pour l'entretien.

La proposition d'acquérir une bande de passage de 6 mètres sur les parcelles A1297 et A1298 jouxtant les parcelles 3646 et 1252 au prix de 35€ le m² sur une surface approximative de 192m² et de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/065

4) Demande de subvention à la CCPM au titre du FSIC pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »

Les membres du conseil ont préalablement reçu le dernier état du coût des travaux envisagés pour la rénovation de Keighley Hall ainsi que le plan de financement qui s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT KEIGHLEY HALL

DEPENSES

clos/couvert	maçonnerie - pierre de taille	279 260,04 €	910 341,39 €
	charpente	140 557,25 €	
	couverture	292 548,05 €	
	menuiseries bois	197 976,05 €	
honoraires	honoraires maîtrise d'œuvre architecte	81 930,73 €	99 968,06 €
	étude pré-dossier architecte	1 500,00 €	
	DL Diagnostic	3 708,33 €	
	Véritas - coordination sécurité et protection santé	5 280,00 €	
	Véritas - contrôle technique et missions connexes	7 549,00 €	
intérieur	isolation	20 820,28 €	143 736,52 €
	désenfumage	7 309,00 €	
	peinture	50 981,34 €	
	accessibilité	8 887,70 €	
	chauffage	55 738,20 €	
TOTAL DEPENSES			1 154 045,97 €
<i>soit TTC</i>			1 383 566,46 €

RECETTES

FNADT	(notifié)	239 392,21 €
DRAC 2023	(40% clos, couvert, honoraires architecte) (pré-engagement)	397 508,85 €
Région	(clos, couvert, honoraires, isolation) (pré-engagement)	150 000,00 €
CCPM		100 000,00 €
total subventions		886 901,06 €
part commune	autofinancement	267 144,91 €
	TVA	229 520,49 €
TOTAL RECETTES		1 383 566,46 €

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de la CCPM au titre des projets structurants à rayonnement intercommunal, relatifs à des monuments remarquables, d'un montant de 100 000 € maximum, en complément des subventions de la DRAC, de l'Etat et de la Région. Il rappelle que Keighley Hall est classée au titre des monuments historiques.

Le Maire indique également que le lancement de l'appel d'offres pour le clos et le couvert sera lancé la semaine prochaine, afin de pouvoir notifier à au moins une entreprise, avant le 31 décembre, permettant ainsi de justifier le commencement de travaux sollicité au titre du FNADT (subvention de la sous-préfecture).

La proposition de solliciter la subvention auprès de la CCPM est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/066

5) Annulation de l'appel d'offres pour les travaux de maçonnerie et menuiserie de la Salle de musique et de la Salle Saint Martin

Le Maire informe avoir été amené à ne pas donner suite à cet appel d'offres pour deux raisons :

- L'une est d'ordre juridique. La légalité du dossier a été vérifiée par le service spécialisé des appels d'offres de la CCPM qui a souligné l'obligation juridique de faire un appel d'offres global dans la mesure où le marché total incluant maçonnerie, menuiseries, isolation, plancher dépassait globalement 100 000 €.

De ce fait c'est la valeur globale du marché qui détermine l'obligation et non pas la possibilité de ne faire un appel d'offres que pour le seul marché dépassant le seuil. Cela est obligatoire quand il y a une unité de lieu et une unité de temps.

- Le deuxième élément ayant amené l'annulation de cet appel d'offres est lié à la réception, postérieure à son lancement, de la réponse à la déclaration préalable de travaux qui nécessite certaines modifications du lot « maçonnerie ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler cet appel d'offres et d'en informer les entreprises ayant déposé une offre.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/067

6) Lancement d'un nouvel appel d'offres pour les différents travaux de la Salle de musique et Salle Saint Martin

Le Maire indique qu'il convient donc de relancer un appel d'offres pour l'ensemble des prestations, avec division par lots.

La proposition de lancer un appel d'offres global pour les différents travaux de la salle de musique et de la salle Saint Martin avec division par lots est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/068

7) Acquisition de deux parties de parcelles au ministère de la Justice

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'acquérir une partie des parcelles cadastrées A715 et A2559 (la pointe des terrains du CER) qui représentent respectivement une surface de 702 m² et 184 m².

La valeur vénale de l'ensemble a été estimée par les domaines le 19 septembre 2022 à 16 000 € HT et hors frais éventuels soit 18€/m², avec une marge d'appréciation de +/-15% compte tenu du projet d'ensemble de renouvellement urbain.

Il indique que c'est la commune qui doit en faire la demande auprès du ministère de la Justice et peut ensuite éventuellement substituer l'EPF dans ses droits.

La proposition d'acquérir les deux parties des parcelles cadastrées A715 et A2559 pour une surface totale de 886 m² pour un prix global de 15 948 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/069

Acquisition du droit de passage au ministère de la Justice

Le Maire ajoute qu'il convient d'acquérir également le passage donnant accès à la salle St Martin, salle de musique et au city pour lesquels, jusqu'à présent, la commune ne dispose que d'un droit de passage réduit et limité. Le but est d'acquérir ce passage pour en avoir une maîtrise complète.

Les relevés seront faits prochainement par le géomètre pour ce passage et le conseil devra délibérer pour valider le prix et la surface.

La proposition d'acquérir le passage donnant accès à la salle St martin, salle de musique et au city est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/070

8) Vente de la parcelle 2555 à un particulier

Daniel RONCHIN indique qu'il s'agit d'une demande d'acquisition de la parcelle enclavée n°2555 qui est en zone AP, donc ni constructible ni exploitable au niveau agricole, d'une superficie de 2 645 m² au prix de 1€ le m².

Jean-Marie CORNU demande qui a fixé le prix de vente.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une proposition reçue par la commune.

Mathis JEUNE fait remarquer que d'autres particuliers pourraient être intéressés si toutefois ils savaient que la commune était prête à vendre ce terrain.

Le Maire lui indique qu'en effet la commune n'a pas mis en vente ce terrain mais que si le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition d'achat il peut être envisagé une communication relative à la vente de ce terrain.

La proposition de vendre la parcelle 2555, d'une superficie de 2 645 m² au prix de 1€ le m², à M. Vincent BLANCHARD, suite à son offre en date du 29 septembre, est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	3
Contre	8
Abstentions	8

2022/DELIB.CM/071

9) Subvention association

Daniel RONCHIN indique qu'il s'agit d'une demande de subvention de l'amicale du personnel communal pour un montant de 600 €.

Karine DURIEUX demande si le budget alloué aux subventions des associations le permet ?

Daniel RONCHIN lui indique qu'il resterait encore 300€ si cette demande était acceptée.

Roxane GHYS demande si la commission des finances a été concertée à ce sujet.

Daniel RONCHIN lui répond que non compte tenu qu'il a tardivement reçu cette demande mais interroge les membres de sa commission sur leur volonté ou non de se réunir avant de délibérer quant à cette demande.

Compte tenu que les éléments fournis sont complets, les membres de la commission des finances ne souhaitent pas se réunir préalablement.

La proposition d'accorder une subvention d'un montant de 600 € pour l'amicale du personnel communal est donc mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/072

10) Accroissement du seuil de la Régie Enfance

Le Maire indique que suite à la fusion des régies « garderie » et « cantine » dans la régie « enfance » et à la dématérialisation, la Trésorerie a proposé de passer le seuil de dépôt de 2 000 € à 10 000 €.

La proposition de passer le seuil de dépôt de la régie « enfance » de 2 000 € à 10 000 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2022/DELIB.CM/073

11) Indemnité transactionnelle avec la Poste

Julien LEPOLARD rappelle que le bail expire au 31 décembre 2022. Une rencontre sur site s'est faite le 29 septembre 2022 au terme de laquelle La Poste a proposé, pour rendre en l'état le bâtiment et en assurer le débarrasage complet, de verser une indemnité d'un montant de 10 000 € dans le cadre d'un protocole de fin de bail à la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à signer le protocole de fin de bail dans lequel il est précisé que les locaux seraient restitués en l'état avec versement d'une indemnité de 10 000 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

12) Questions diverses

Julien LEPOLARD soulève le problème des pigeons au niveau de l'Eglise et de l'école.

Il propose dans un premier temps de piéger les pigeons au niveau du clocher et de réguler la population par une intervention des chasseurs puis de faire installer des effaroucheurs à ultrasons (pour un coût de l'ordre de 800 à 1 000 €).

Paul CANION indique qu'une société spécialisée dans les problèmes causés par les pigeons est installée sur la commune de Le Quesnoy.

René LECUYER indique qu'au cimetière, une haie de buis devant une tombe commence à prendre beaucoup d'ampleur.

Le Maire fera appliquer le règlement funéraire à cet effet.

René LECUYER demande s'il ne faudrait pas couper le pommier au parc Wallerand car des pommes pourrissent au sol.

Le Maire propose de laisser les pommes à la disposition de la population et de procéder à un nettoyage en cas de pourrissement avéré.

Jean-Marie CORNU rappelle que certains propriétaires n'entretiennent toujours pas leurs haies malgré les recommandations du policier municipal (mise en demeure faite en juin).

Le Maire lui indique que le policier municipal fera de nouveau le point sur ce problème et qu'une mise en demeure sera adressée aux propriétaires récalcitrants.

Mathis JEUNE demande quand la barrière de sécurité à l'école, au niveau de l'emplacement du distributeur de billets, pourra être réinstallée ?

Julien LEPOLARD lui répond que ce sera fait très prochainement.

13) Informations diverses

*** Extinction du réseau cuivre**

Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un point extrêmement important dans la mesure où il est prévu l'extinction du réseau cuivre pour toutes les transmissions au profit de la fibre optique.

Il ajoute que si tout devait être terminé en 2030 ; il y a eu, par décision des pouvoirs publics et des opérateurs, des lots démarrant immédiatement. La commune de Poix du Nord figure parmi les 64 communes concernées. Concrètement, en novembre 2023 il y aura fermeture commerciale et en novembre 2024 fermeture technique, c'est-à-dire l'arrêt de tous les services fonctionnant sur le cuivre. Il y aura donc un travail important de sensibilisation des personnes concernées et de recherches de solutions. Selon la société Orange, 70% de la population de la commune serait déjà passée à la fibre.

Karine DURIEUX propose que la commune lance une communication.

Cédric GREVIN soulève le problème de la téléalarme.

Jean-Marie CORNU ajoute que certains professionnels ont la même ligne téléphonique pour leur habitation et pour leur local professionnel.

Le Maire propose de recenser les lieux pour lesquels le passage à la fibre pourrait être plus complexe et de réfléchir aux différents modes de communication auprès de la population (réseaux sociaux, bulletins municipaux, vœux du Maire...).

Geoffrey PAUL indique que les réseaux sont certes un très bon moyen de communication mais que les personnes concernées n'y ont pas forcément accès. Il propose une communication individuelle en porte à porte lors de la distribution du prochain bulletin municipal.

Cédric GREVIN ajoute qu'il faudra également penser à l'accompagnement des personnes concernées et suggère l'ouverture d'un poste de conseiller délégué à cet effet.

*** Nouvelle proposition de béguinage de la Foncière du Chênelet**

Le Maire informe que 35 demandes de logements ont été déposées pour 13 logements créés par Promocil, rue du Calvaire et que ces demandes sont de plus en plus importantes pour ce type de logements.

Il précise que suite à l'impossibilité de réaliser le béguinage sur le terrain rue Henri Roland en forte déclivité, la Foncière du Chênelet a regardé le terrain se situant au bout de la cité Fontaine Lecomte et a donné, à titre d'information, ce qu'il serait possible de réaliser sur ce terrain. Il y a évidemment le prérequis d'en avoir la maîtrise foncière, ce qui n'est pas le cas actuellement (terrain dont la transaction est en cours entre la Société Immobilière du Grand Hainaut et Promocil).

Le Maire interroge le conseil sur le lancement d'un projet de béguinage dans la commune.

Karine DURIEUX se demande si la commune doit acheter un terrain supplémentaire compte tenu de tous les projets en cours.

Paul CANION pense qu'un béguinage pourrait être réalisé sur le terrain rue Keighley appartenant déjà à la commune.

Roxane GHYS indique qu'elle est favorable au lancement d'un projet de béguinage mais pas sur le terrain cité Fontaine Lecomte compte tenu des récurrents problèmes d'incivilité.

Marie COLINET propose de ne pas se focaliser sur un béguinage mais de penser plutôt à un projet de logements inclusifs.

Le Maire propose la création d'un groupe de travail : Paul CANION, Jean-Marie CORNU, Roxane GHYS, Karine DURIEUX et Marie COLINET sont volontaires pour travailler sur le projet.

*** Nouveau projet du CER (Centre d'Education Renforcée)**

Le Maire indique avoir reçu les architectes et les responsables du ministère de la Justice le 4 octobre. Les nouveaux plans sauvegardant le porche et une partie du bâtiment en briques sont présentés au conseil.

Les travaux débuteront au printemps 2023 pour une durée estimée à 12 mois avec un accès rue Keighley pour la réalisation des travaux.

*** Repas des Aînés (retour)**

Roxane GHYS indique que le repas s'est très bien déroulé, le spectacle a beaucoup plu et des photos ont été prises de chaque couple.

Mathis JEUNE demande à ce que des horaires soient définis pour les années à venir car certains aînés arrivent très en avance avant même les élus.

*** Prochaines manifestations festives**

Roxane GHYS rappelle que Bibliothèque en fête se déroulera le 22 octobre.

Le Festicitrouille fêtera ses 10 ans le week-end des 29 et 30 octobre à la salle des sports, une marche nocturne sera organisée pour l'occasion tout comme un marché du savoir-faire le dimanche avec des artisans et des producteurs locaux (20 exposants).

Il est prévu un spectacle communal pour les enfants le 2 décembre.

L'UDEP (Union Des Entreprises Podéennes) organisera son premier marché de Noël les 17 et 18 décembre.

CALENDRIERS DES PROCHAINES FESTIVITES :

SAMEDI 22 OCTOBRE	BIBLIOTHEQUE EN FÊTE	Maison des Associations
SAMEDI 22 OCTOBRE	REPAS CLUB DE TENNIS	Salle des Fêtes
SAMEDI 29 OCTOBRE	A.G PETANQUE	Salle Joséphine Bataille
SAMEDI 29 OCTOBRE	FESTI CITROUILLE	Salle des Sports
DIMANCHE 30 OCTOBRE	FESTI CITROUILLE	Salle des Sports
SAMEDI 5 NOVEMBRE	REPAS DU FOOT	Salle des Fêtes
VENDREDI 11 NOVEMBRE	CEREMONIE ARMISTICE 1918	
VENDREDI 11 NOVEMBRE	REPAS DE LA CHASSE	Salle Joséphine Bataille
VENDREDI 18 NOVEMBRE	SOIREE BEAUJOLAIS	Salle des Fêtes
SAMEDI 19 NOVEMBRE	REPAS ST CECILE CHORALE	Salle des Fêtes
SAMEDI 19 NOVEMBRE	REPAS ST CECILE HARMONIE	Salle Joséphine Bataille
SAMEDI 17 DECEMBRE	COLIS DES AÎNES	
SAMEDI 17 DECEMBRE	MARCHE DE NOEL	Place Talma
DIMANCHE 18 DECEMBRE	MARCHE DE NOEL	Place Talma
SAMEDI 31 DECEMBRE	REVEILLON ST SYLVESTRE DU FOOT	Salle des Fêtes

Le Maire informe qu'une réflexion est en cours au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Mormal au sujet des économies d'énergies.

Certaines communes ont proposé de couper l'éclairage public la nuit, il consulte le conseil pour connaître son avis, précisant que l'intensité de l'éclairage a déjà été diminuée. Le conseil est divisé sur ce point.

Une proposition de la CCPM devrait être faite prochainement à ce sujet et sera examinée au prochain conseil.

Au niveau des illuminations de Noël, le conseil souhaite les maintenir mais en réduisant la période de 6 à 3 semaines, soit du 15 décembre au 5 janvier.

* Noël communal

La date sera revue avec Séverine DELOBELLE.

* Prochaine réunion de la Commission de sécurité

Geoffrey PAUL indique avoir convoqué sa commission le 9 novembre.

* « La semaine bleue »

Roxane GHYS indique 44 aînés ont participé à la sortie au Familistère de Guise le 4 octobre dernier et ont beaucoup apprécié.

L'atelier couture proposé lors de cette semaine a plu et pourra peut-être être mis en place l'an prochain.

* Prochain centre aéré

René LECUYER informe qu'il se déroulera du 24 au 28 octobre. 89 enfants y sont inscrits et seront encadrés par 9 animateurs.

* Fin des travaux de Noréade

Julien LEPOLARD indique que Noréade a confirmé que les travaux devraient se terminer le 28 octobre avec remise en état des rue Eugène Lefebvre et des Rosiers.

Pour la rue Odon Soufflet, les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et la pose de bordures franchissables seront réalisés par la commune qui procède au lancement de l'appel d'offres.

* Bilan d'intervention de la « Brigade bleue »

Julien LEPOLARD informe que les travaux sont achevés au niveau de la cité Fontaine Lecomte, qu'un nettoyage est en cours derrière le nouveau terrain multisports et que des négociations sont en cours pour l'achèvement de l'aménagement rue des Mouloirs, notamment pour le remplacement du grillage.

* Fin des travaux Enedis à Wagnonville

Julien LEPOLARD indique que ces travaux sont terminés mais que les 12 poteaux en béton ont disparu... au détriment d'Enedis (vol pendant le week-end !).

* Date inauguration Terrain multisports et Maison des associations

Le Maire indique qu'il convient d'inviter tous les financeurs et d'installer les panneaux mentionnant ces financeurs.

L'inauguration est prévue le samedi 19 novembre à 10h30.

* Commémoration : Fin des combats d'Algérie

Joël DEHOVE informe que la commémoration est prévue dimanche 16 octobre à 10h30 au monument aux morts.

* Remise des prix du concours des maisons fleuries

Joël DEHOVE indique qu'elle aura lieu également le dimanche 16 octobre, à 11h salle de musique.

* Campagne de stérilisation : point de situation

Karine DURIEUX rappelle que la campagne de stérilisation des chats errants a démarré le mardi 30 août 2022 et se terminera au plus tôt le 27 octobre 2022.

23 chats ont été stérilisés sur un prévisionnel de 30.

Le plus gros secteur sur lequel la commune est intervenue est la rue Henri Roland : 14 chats ont été capturés et stérilisés dont de jeunes chatons afin de leur éviter l'euthanasie.

L'intervention rue Odon Soufflet est annulée car les personnes qui étaient importunées par les chats errants déclarent ne plus l'être.

Des cas d'empoisonnement de chats ont été signalés sur la commune récemment : l'empoisonnement d'animaux domestiques, qu'il soit accidentel ou délibéré, est répréhensible par la loi :

- L'atteinte involontaire à la vie d'un animal domestique est punie de 450€ d'amende.

- L'atteinte volontaire à la vie d'un animal domestique est punie de 6 mois de prison et de 7500€ d'amende.
- Les auteurs de sévices graves et d'actes de cruauté peuvent encourir jusqu'à 5 ans de prison et 75 000€ d'amende.

Pour porter plainte les propriétaires d'animaux doivent au préalable demander à un vétérinaire de réaliser un rapport expliquant la nature et les causes du décès de l'animal.

Tous les chats errants ayant bénéficié de la campagne de stérilisation réalisée par la commune sont considérés comme étant des animaux domestiques. Tout acte de maltraitance envers ces animaux pourra donc être puni de la même façon.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h10.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE	Roxane GHYS	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Julien LEPOLARD	
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU	Daniel RONCHIN	
Marie COLINET		